
VILLE DE SAINTE-JULIE
NEUVIÈME SÉANCE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 20 juin 2017 à 19 h 15 en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Robert Morisset, directeur général adjoint
M^e Marie-Hélène Bourque, greffière adjointe

Absence motivée : Le conseiller Jocelyn Ducharme
Le conseiller Henri Corbin

L'original de l'avis de convocation et de l'avis de notification sont déposés aux archives.

La séance débute à 19 h 30.

17-328

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE
1.1 RÉFLEXION

17-328 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADMINISTRATION

17-329 2.1 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161 LOT 2

17-330 2.2 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161 LOT 2

17-331 2.3 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161 LOT 3

17-332 2.4 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161 LOT 3

17-333 2.5 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE ADJOINTE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1195 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 415 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 050 750 \$

3. SERVICE DES FINANCES

17-334 3.1 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

17-335 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PHASES 1A ET 1B) – PROJET SI-17-161, LOT 1

17-336 5.2 PROVISION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PHASES 1A ET 1B) – PROJET SI-17-161, LOT 1

17-337 5.3 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PISTES CYCLABLES ET DE RÉFECTION DE SURFACES – RÈGLEMENT 1194

17-338 5.4 PROVISION - TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PISTES CYCLABLES ET DE RÉFECTION DE SURFACES – RÈGLEMENT 1194

17-339 5.5 ADJUDICATION – ACHAT DE FÛTS ET DE LUMINAIRES POUR L'AVENUE JULES-CHOQUET – RÈGLEMENT 1184

6. SERVICE DE L'URBANISME

7. SERVICE DES LOISIRS

17-340 7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE ET CONTRAT DE LOCATION RELATIFS À L'UTILISATION DE L'ARÉNA – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE

8. AVIS DE MOTION

17-341 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1196-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1196 INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS D'EMPLETTES DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL

9. PROJETS DE RÈGLEMENTS

10. RÈGLEMENTS

11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-342 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-329

ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161 LOT 2

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'appel d'offres public concernant les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de construction d'infrastructures urbaines dans le Quartier Lumicité pour le projet SI-17-161 lot 2;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 juin 2017;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 19 juin 2017;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 20 juin 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'accorder le mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de construction d'infrastructures urbaines dans le Quartier Lumicité pour le projet SI-17-161 lot 2, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Comeau Experts-Conseils, située au 2275, rue Bombardier à Sainte-Julie (Québec) J3E 2J9, pour une somme de 202 608,95 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-330

PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161 LOT 2

ATTENDU l'adjudication du mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de construction d'infrastructures urbaines dans le Quartier Lumicité pour le projet SI-17-161 lot 2, à la firme Comeau Experts-Conseils pour une somme de 202 608,95 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation du mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de construction d'infrastructures urbaines dans le Quartier Lumicité pour le projet SI-17-161 lot 2, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les services imprévus, soit 10 130,45 \$, ce qui porte le montant autorisé à 212 739,40 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-331

ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161 LOT 3

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'appel d'offres public concernant les services professionnels de laboratoire visant les travaux de construction d'infrastructures urbaines dans le Quartier Lumicité pour le projet SI-17-161 lot 3;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 juin 2017;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 19 juin 2017;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 20 juin 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'accorder le mandat pour les services professionnels de laboratoire visant la surveillance des travaux de construction d'infrastructures urbaines pour le projet SI-17-161 lot 3 à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Le Groupe ABS inc., située au 17, rue de l'industrie à Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0, pour une somme de 80 591,73 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-332

PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – QUARTIER LUMICITÉ – PROJET SI-17-161 LOT 3

ATTENDU l'adjudication du mandat pour les services professionnels de laboratoire pour les travaux de construction d'infrastructures urbaines dans le Quartier Lumicité pour le projet SI-17-161 lot 3, à la firme Le Groupe ABS inc. pour une somme de 80 591,73 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation du mandat pour les services professionnels de laboratoire pour des travaux de construction d'infrastructures urbaines dans le Quartier Lumicité pour le projet SI-17-161 lot 3, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les services imprévus, soit 4 029,59 \$, ce qui porte le montant autorisé à 84 621,32 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-333

DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE ADJOINTE - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT 1195 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 415 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 050 750 \$

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le certificat de la greffière adjointe relatif à la procédure d'enregistrement en regard du règlement 1195 pour payer le coût des travaux de reconstruction de la rue Michael-Faraday ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 415 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 050 750 \$, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-334

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES - FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 16 juin 2017 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 18 421,05 \$.

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2018 à 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-335

ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PHASES 1A ET 1B) – PROJET SI-17-161, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures urbaines dans un nouveau projet résidentiel Quartier Lumicité, tel que requis par le promoteur, Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc.;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 26 mai 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 5 juin 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Excavation Civilpro inc., située au 84, rue Riendeau, Varennes (Québec) J3X 1P7;

D'accorder le contrat, conjointement avec le promoteur, Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., à ladite compagnie pour les travaux de construction d'infrastructures urbaines dans un nouveau projet résidentiel Quartier Lumicité, selon les prix unitaires du bordereau de soumission pour les travaux des phases 1A et 1B (rues publiques) et pour une somme de 2 216 945,57 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 26 mai 2017;

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie, Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc. et Excavation Civilpro inc., le tout selon les termes et conditions prévus aux documents de la soumission;

QUE les coûts relatifs à ces travaux soient répartis conformément au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le promoteur, Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc.;

D'autoriser la mairesse ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., dont copie est jointe à la présente résolution, ou tout protocole d'entente similaire dûment approuvé par le directeur général et la greffière, le tout conditionnellement au dépôt des sommes et garanties financières exigibles par la Ville de Sainte-Julie ainsi qu'à la réception des approbations requises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-336

PROVISION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PHASES 1A ET 1B) – PROJET SI-17-161, LOT 1

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux de construction d'infrastructures urbaines dans un nouveau projet résidentiel Quartier Lumicité (phases 1A et 1B), conjointement avec le promoteur Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., à la compagnie Excavation Civilpro inc. pour une somme de 2 216 945,57 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures urbaines dans un nouveau projet résidentiel Quartier Lumicité (phases 1A et 1B), le Conseil municipal, conjointement avec le promoteur, autorise une provision de 10 % pour les travaux imprévus soit 221 694,56 \$, ce qui porte la somme autorisée à 2 438 640,13 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-337

ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PISTES CYCLABLES ET DE RÉFECTION DE SURFACES – RÈGLEMENT 1194 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de réfection et de construction de bordures, trottoirs, pistes cyclables et de réfection de surfaces à divers endroits, prévus au règlement 1194;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 8 juin 2017, conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 20 juin 2017;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Eurovia Québec Construction inc. située au 100, chemin de la Carrière, Carignan (Québec) J3L 0N5;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de réfection et de construction de bordures, trottoirs, pistes cyclables et de réfection de surfaces à divers endroits, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour une somme de 754 955,31 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 8 juin 2017;

QU'une partie de cette dépense, soit 164 269 \$, soit payée par le fonds réservé - fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2018 à 2027.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-338

PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PISTES CYCLABLES ET DE RÉFECTION DE SURFACES — RÈGLEMENT 1194

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la réalisation des travaux de réfection et de construction de bordures, trottoirs, pistes cyclables et de réfection de surfaces à divers endroits à la compagnie Eurovia Québec Construction inc. pour une somme de 754 955,31 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation des travaux de réfection et de construction de bordures, trottoirs, pistes cyclables et de réfection de surfaces à divers endroits, le Conseil municipal autorise une provision de 10 % pour les travaux imprévus, soit 75 495,53 \$, ce qui porte la somme autorisée à 830 450,84 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-339

ADJUDICATION – ACHAT DE FÛTS ET DE LUMINAIRES POUR L'AVENUE JULES-CHOQUET – RÈGLEMENT 1184

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour l'achat de fûts et de luminaires pour l'avenue Jules-Choquet, prévu au règlement numéro 1184;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 2 juin 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE le modèle du fût est unique pour permettre le dégagement avec les fils de moyenne tension d'Hydro-Québec et qu'il y a lieu de modifier la quantité prévue afin d'en prévoir en inventaire;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 20 juin 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Lumca inc. située au 2645-A, rue Watt, Québec (Québec) G1P 3T2;

D'accorder la commande à ladite compagnie pour l'achat de fûts et de luminaires pour l'avenue Jules-Choquet, selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour une somme de 184 880,18 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 2 juin 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-340

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE ET CONTRAT DE LOCATION RELATIFS À L'UTILISATION DE L'ARÉNA – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QU'un protocole d'entente est intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie concernant l'utilisation de l'aréna, conformément à la résolution n^o 16-276 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 mai 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer un nouveau protocole d'entente prévoyant les conditions d'utilisation de l'aréna;

ATTENDU QU'un contrat de location précisant les besoins de la Ville en heures de glaces et horaires de location pour la saison 2017-2018 doit également être conclu;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 20 juin 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'accepter les termes et conditions du protocole d'entente et du contrat de location pour la saison 2017-2018, à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie concernant l'utilisation de l'aréna, lesquels sont joints à la présente;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, lesdits protocoles d'entente et contrat, ainsi que tout autre document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17-341

AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1196-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1196 INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS D'EMPLETTES DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement modifiant le Règlement 1196 interdisant la distribution de certains sacs d'emplottes dans les commerces de détail.

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

- Aucune communication.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

- Aucune communication.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question.

17-342

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 19 h 37.

ADOPTÉE UNANIMEMENT